Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026083-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, M AYEL, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (2) Mme ROBIN a donné procuration à M BANI.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE.

Mme MEURISSE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.083 Licences entrepreneur de spectacles – Renouvellement – Désignation

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
- **VU** le Code du travail, notamment ses articles L.7122-1 à L.7122-28 et D.7122-2 à R.7122-28 relatifs à l'activité d'entrepreneur de spectacles vivants ;
- **VU** les dispositions réglementaires encadrant la déclaration d'activité des entrepreneurs de spectacles vivants et les obligations applicable ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Laure Meurisse, Adjointe en charge de la culture et de la communication ;
- **VU** la présentation en Commission Municipale Générale en date du 22 juin 2026 ;
- **CONSIDERANT** la nécessité pour la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande de se conformer à la réglementation en vigueur dans le cadre de l'organisation, de la production ou de la diffusion de spectacles vivants ;
- **CONSIDERANT** les quatre licences d'entrepreneur de spectacles vivants détenues par la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de procéder au renouvellement des licences, notamment en raison de la modification du représentant légal intervenue à la suite de l'élection du Maire.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026083-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Autorise Monsieur le Maire, ou toute autre personne dûment habilitée à cette fin, à signer tout document nécessaire à la complétude du dossier de demande de renouvellement des quatre licences d'entrepreneur de spectacles détenues par la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;**
- **Autorise la désignation de Monsieur le Maire en tant que titulaire des quatre nouvelles licences d'entrepreneur de spectacles.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	30
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Votes Pour	32
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 24 juin 2026

Sébastien COLLET
Maire

Laure MEURISSE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 25/06/26

Publié sur le site de la Ville le : 26/06/26

Par le service affaires générales